



DIEC/20-870-1903 du 23/11/2020

## **CONCOURS GENERAL DES LYCEES - SESSION 2021**

Références : Arrêté du 3 novembre 1986 modifié par arrêté du 28 juin 2019 (JO du 26 juillet 2019) - Note de service du 2 novembre 2020 relative à l'organisation de la session 2021 (BOEN n°42 du 5 novembre 2020)

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : catherine.riperto@ac-aix-marseille.fr - Mme LAURENT - Tel : 04 42 91 71 87 - Mail liliane.laurent@ac-aix-marseille.fr

**Le concours général des lycées est géré par les services de la division des examens et concours du rectorat, des inscriptions à la dématérialisation des copies.**

### **Vos interlocuteurs :**

✓ pour les sujets :	Hélène CAZES	04 42 91 71 80
	Afife BOUANANI	04 42 91 71 72
✓ pour l'organisation :	Liliane LAURENT	04 42 91 71 87
	Catherine RIPERTO	04 42 91 71 83

### **1) PRINCIPES GENERAUX**

**1.1** - Le concours général des lycées a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves et de valoriser leurs travaux avec pour objectif que leurs prestations puissent servir de référence à l'ensemble des classes. Il évalue les candidats sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

**1.2** - Concourent dans les 33 disciplines générales et technologiques du concours général des lycées les élèves en classe de première et de terminale du baccalauréat général et technologique des établissements de France métropolitaine, d'Outre-mer et de l'étranger suivants :

- les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les lycées français à l'étranger, relevant de l'AEFE et de la mission laïque française.

### **2) CONDITIONS D'INSCRIPTION**

**2.1** - Seuls les chefs d'établissement, après avis des enseignants, procèdent à l'inscription des candidats et proposent la candidature des élèves présentant les meilleures chances de succès.

**2.2** - Le nombre de candidats est limité, par établissement et pour chaque discipline et série concernée, à **8% de l'effectif total** des élèves des classes de première ou terminales correspondantes.

**2.3** - Nul n'est admis à concourir s'il n'a pas suivi régulièrement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans un ou plusieurs établissements d'enseignement du second degré, les cours obligatoires de la classe à laquelle il appartient.

### 3) MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions des établissements et les inscriptions des candidats s'effectueront en ligne à la même période du :

[JEUDI 12 NOVEMBRE 2020 AU JEUDI 3 DECEMBRE 2020, minuit \(heure de Paris\).](#)

**Aucune inscription hors délais ne sera acceptée par la mission de pilotage des examens.**

#### 3.1 - Inscription des établissements

Comme pour la session 2020, **tous les établissements** s'inscrivent directement sur l'application CGWEB. Ils pourront ainsi générer le mot de passe qui leur permettra d'inscrire les candidats.

La procédure d'inscription est détaillée dans la notice explicative disponible en ligne :

<https://www.cgweb.education.gouv.fr>

#### 3.2 – Inscription des candidats

Les lycées procèdent à l'inscription de leurs élèves sur l'application CGWEB (<https://www.cgweb.education.gouv.fr>) en suivant les instructions disponibles en ligne.

Après la saisie en ligne des candidatures, l'établissement éditera la fiche de confirmation d'inscription pour chaque candidat et pour chaque discipline.

Les confirmations d'inscription devront être signées par le candidat, le professeur et le chef d'établissement, puis transmises au RECTORAT - DIEC 3.02 CGL ou [liliane.laurent@ac-aix-marseille.fr](mailto:liliane.laurent@ac-aix-marseille.fr) **au plus tard le vendredi 11 décembre 2020.**

Je vous remercie de me signaler sur la confirmation d'inscription les candidats qui bénéficient d'aménagements d'examens pour le baccalauréat. Ces candidats seront dès lors affectés dans leur établissement pour les épreuves.

### 4) CALENDRIER

Vous trouverez le calendrier des épreuves en annexe n°1.

Toutes les compositions commencent à midi afin que les candidats puissent composer simultanément.

### 5) DISCIPLINES PROPOSEES AU CONCOURS GENERAL DES LYCEES

Classes	Voies	Disciplines	Durée des épreuves
<b>Première</b>	<b>Voie générale</b> <i>(ense pécialité ou optionnel)ignement de s</i>	- composition française	- 6 h
		- géographie	- 6 h
		- histoire	- 6 h
		- thème latin	- 4 h
		- version grecque	- 4 h
		- version latine	- 4 h
<b>Première et terminale</b>		- Arts plastiques	- 4 h
		- Education musicale	- 5 h

Classes	Voies	Disciplines	Durée des épreuves
<b>Terminale</b>	<b>Voie générale</b> <i>(enseignement commun et/ou enseignement de spécialité)</i>	- Dissertation philosophique	- 6 h
	<b>Voie générale</b> <i>(enseignement de spécialité)</i>	- Sciences économiques et sociales - Mathématiques - Physique-chimie - Sciences et vie de la terre - Sciences de l'ingénieur	- 6 h - 5 h - 5 h - 5 h - 5 h
	<b>Voies générale et technologique</b> <i>(sans condition de suivi d'enseignement de spécialité ou d'option)</i>	- Langues vivantes version et composition en : allemand anglais arabe chinois espagnol hébreu italien portugais russe	- 5 heures
	<b>Voie technologique</b>		
	<b>Série STI2D</b>	- Ingénierie, innovation et développement durable	- admissibilité : 5 h - admission : épreuve de projet de 4 demi-journées
	<b>Série STL</b>	- Biochimie-biologie et biotechnologies ou SPCL	- admissibilité : 5 h - admission : 6 h
	<b>Série ST2S</b>	- Sciences et techniques sanitaires et sociales	- admissibilité : 5 h - admission : 6 h
	<b>Série STMG</b>	- Management, sciences de gestion et numérique	- 4 h
	<b>Série STHR</b>	- Technologies et gestion hôtelière  - Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	- admissibilité : 5 h - admission : 3 demi-journées  - admissibilité : 4 h - admission : STC (1/2 journée), STS (1/2 journée)

## 6) RESULTATS DU CONCOURS

Sur proposition des présidents de jurys, des récompenses sont attribuées : prix (premier, deuxième ou troisième prix), accessits (cinq au maximum, avec classement) et mentions (dix au maximum, sans classement). Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les récompenses. Il peut également désigner des ex-aequo.

Ces distinctions honorifiques n'ouvrent aucun droit à l'obtention de bourses d'études et ne dispensent pas des frais d'inscription dans les universités et dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

La mission de pilotage des examens invite les lauréats qui ont obtenu un premier, deuxième ou troisième prix, à la cérémonie des prix qui se déroulera à Paris au cours de la première quinzaine de juillet 2021. Les frais de transport relatifs à la venue des lauréats primés à Paris sont pris en charge par leur établissement d'origine.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*

**CALENDRIER DU CONCOURS GENERAL DES LYCEES - SESSION 2021**

<b>Lundi 8 mars 2021</b>	<b>Vendredi 12 mars 2021</b>	<b>Lundi 22 mars 2021</b>	<b>Mardi 23 mars 2021</b>	<b>Mardi 6 avril 2021</b>	<b>Mercredi 7 avril 2021</b>	<b>Jeudi 8 avril 2021</b>
<b>Physique-chimie</b> (Term. BCG)	<b>Arts plastiques</b> (1 <sup>ère</sup> et term)	<b>Géographie</b> (1 <sup>ère</sup> BCG)	<b>Histoire</b> (1 <sup>ère</sup> BCG)	<b>Thème latin</b> (1 <sup>ère</sup> BGC)	- <b>Sciences Economiques et sociales</b> - <b>Sciences de l'ingénieur</b> (Term. BCG)	<b>Version et composition :</b> <b>Allemand, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, portugais, russe</b> (Term. BCG/BTN)
<b>Composition française</b> (1 <sup>ère</sup> BCG)	<b>Version et composition en anglais</b> (Term BCG/BTN)	<b>Dissertation philosophique</b> (Term. BCG)	<b>Math.</b> (Term. BCG)	<b>Education musicale</b> (1 <sup>ère</sup> et Term.)	<b>Version grecque</b> (1 <sup>ère</sup> BCG)	<b>Version latine</b> (1 <sup>ère</sup> BCG)
- <b>Ingénierie, innovation et développement durable</b> (Term STI2D) - <b>Biochimie-biologie et biotechnologies</b> (Term STL) - <b>Sciences physiques et chimiques en laboratoire</b> (Term STL) - <b>Sciences et techniques sanitaires et sociales</b> (Term ST2S) - <b>Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration</b> (Term STHR)		<b>Management, sciences de gestion et numérique</b> (Term STMG)		<b>Sciences et vie de la terre</b> (Term. BCG)		